

## **SEANCE du 11 FEVRIER 2011**

L'an deux mil onze, le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois février, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire de Charly-sur-Marne.

Présents : MM. FRANKE Claude, ROMELOT Jean, Mme LAVA Francine, M. CHRISTOPHE Pierre, Mmes HUVIER Odile, JOBE Nicole, MM. BOUCHER Jean-Claude, FALLET Jean-Luc, Mme SANCHEZ Marie, Mlle MATUCHET Lucie, M. MONNERA Jean, Mme NAUDE Marie-Josèphe, M. GUIBERT Romain, Mme ROULINAT Nathalie, M. DUMAY Bruno, Mme PETIT Marie-Christine et M. BUT Dominique.

Absents ayant donné pouvoir : M. FOURRÉ Georges à M. LANGRENÉ Claude – M. SEMBENI André à Mme PETIT Marie-Christine – M. ROBERT Denis à M. BUT Dominique.

Absent excusé : M. BESSÉ Jean-Pierre.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance, Mme JOBE Nicole.

Le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2010 est adopté à l'unanimité, sans observations.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **MODIFICATION DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE D'UNE ATSEM AU 15 FEVRIER 2011**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'un agent de l'école maternelle fait valoir son droit à la retraite au 15 février 2011.

En conséquence, il y a lieu de pourvoir à son remplacement. Mlle NOBLEAUX Ludivine, ATSEM à mi-temps, sera nommée pour son remplacement et effectuera donc 35 heures hebdomadaires à compter du 15 février 2011.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette modification d'horaire.

#### **LOCATION D'UN GARAGE AVENUE FERNAND DROUET**

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. ROUSSEAUX David, électricien, installé à Rudenoise, qui sollicite la location d'un garage dans les locaux communaux situés avenue Fernand Drouet.

Le Maire explique qu'il reste un garage de disponible et propose de lui louer à raison de 200 € par mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à louer ce garage à 200 € par mois et à signer le contrat de location correspondant.

### **ACQUISITION D'UN VEHICULE**

Le Maire explique au Conseil Municipal que, l'an dernier, une personne s'est suicidée au passage à niveau de Pisseloup. Sa voiture est restée au dépôt à Charly. L'héritier légal refuse la succession. De ce fait, la Direction des Affaires Domaniales propose à la commune l'acquisition de ce véhicule Renault pour la somme de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette acquisition et autorise le Maire à signer les pièces correspondant à cette transaction.

### **BRIGADE VERTE**

Le SIDSA a mis en place, par délibération en date du 5 mars 2001, une Brigade Verte destinée à soutenir les communes de l'Omois dans l'aménagement et l'entretien de leurs espaces naturels. Cette action a été reprise par l'UCSSA.

L'objectif de cette Brigade verte est de favoriser :

- l'entretien et la mise en valeur des espaces verts communaux
- le nettoyage des rus et des rivières
- la valorisation du paysage de l'Omois.

Après avoir pris connaissance des objectifs et des domaines d'intervention de la Brigade Verte, le Conseil Municipal décide :

- de demander l'intervention de la Brigade Verte pour effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien sur les espaces suivants : intervention du broyeur à végétaux
- d'accepter le devis d'intervention tel que proposé par l'UCSSA pour un montant de 750 € (250 €/jour/équipe x 3 jours).

### **ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement des chèques suivants :

- 50 € de M. et Mme DE OLIVIERA
- 50 € de Mme BRABANT
- 113,80 € de M. et Mme DORÉ
- 12,00 € de M. de SAINT REMY

## **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention tripartite Commune de Charly-sur-Marne / Conseil Général / Collège pour la confection et la fourniture des repas des écoles maternelle et élémentaire de Charly-sur-Marne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

## **MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux de voirie suivants :

- 2<sup>ème</sup> tranche route des Fermes
- Rue Gousset

Pour réaliser cette étude, il propose de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet INFRA ETUDES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les contrats de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet INFRA ETUDES pour :

- Renforcement et aménagement route des Fermes, phase 2
- Requalification et aménagement rue Gousset

## **AVANT PROJET POUR LA DEUXIEME TRANCHE DE TRAVAUX ROUTE DES FERMES**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de renforcement et d'aménagement VC 1 route des Fermes. L'estimatif s'élève à 279.380,40 € TTC.

Le Maire propose de réduire la longueur. Ainsi, nous arriverions à un estimatif de 179.319 € TTC.

La Commission se réunira pour étudier le projet avant la mise en consultation.

## **AVANT PROJET POUR LES TRAVAUX RUE GOUSSET**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de voirie pour la rue Gousset pour un estimatif de 143.485 € TTC.

Le dossier sera examiné par la Commission avant la mise en consultation.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE ET DU CDDL**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le projet d'aménagement d'une salle rue Emile Morlot au-dessus du caveau devrait pouvoir se faire cette année. Toutefois, il a été constaté qu'il n'y avait pas d'isolation entre les murs et le Placoplatre. Ceci va donc augmenter le coût des travaux. C'est pourquoi il souhaite déposer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire et du CDDL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la réserve parlementaire et au Conseil Général au titre du CDDL.

## **PARTICIPATION AU FESTIVAL JEAN DE LA FONTAINE ET AU TOUR DE PICARDIE**

- a) Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été contacté par M. BARROU qui organise le Festival Jean de la Fontaine et que celui-ci propose un spectacle le 21 mai 2011 à Charly-sur-Marne pour une somme de 1.200 €. Nous ne savons pas encore ce que sera ce spectacle car le programme n'est pas encore défini.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation et d'inscrire la dépense au BP 2011.

- b) Le Maire explique au Conseil Municipal que, cette année, le Tour de Picardie s'organise dans le sud de l'Aisne. La commune de Charly-sur-Marne a été retenue pour une étape de départ le dimanche 15 mai 2011.

Une réunion a eu lieu le 9 février 2011 avec M. Bertrand CHARRIER, commissaire général de la société ASO (Amaury Sport Organisation). Cette manifestation amènera sur la commune 18 équipes + le staff, soit environ 350 à 400 personnes.

La participation financière est de 3.500 €HT mais nous aurons une subvention de 700 € du Conseil Régional et de 1.500 € du Conseil Général. Avec quelques sponsors en plus, cette dépense devrait être équilibrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette manifestation et accepte d'inscrire la dépense au BP 2011.

## **NOMINATION D'UN DELEGUE AUX AFFAIRES SOCIALES**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer M. Jean-Louis DOINEL, notre adjoint disparu dernièrement, dans son poste aux affaires sociales et au CCAS.

Le Maire demande s'il y a des candidats :

Mme NAUDÉ Marie-Josèphe fait acte de candidature

Le Maire propose un vote à bulletin secret. Le Conseil Municipal souhaite voter à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a élu Mme NAUDÉ Marie-Josèphe conseillère déléguée aux affaires sociales et membre du CCAS à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. Elle percevra l'indemnité réglementaire correspondant à cette nouvelle fonction.

### **NOMINATION D'UN DELEGUE AU SICFI**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer M. Jean-Louis DOINEL dans son poste de délégué titulaire au SICFI.

Le Maire demande s'il y a des candidats :

- Mme Nathalie ROULINAT, actuellement déléguée suppléante, pose sa candidature au poste de titulaire
- Mme Odile HUVIER pose sa candidature au poste de suppléante.

Après un vote à main levée :

- Mme Nathalie ROULIVAT est élue à l'unanimité déléguée titulaire au SICFI
- Mme Odile HUVIER est élue à l'unanimité déléguée suppléante au SICFI.

### **NOMINATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DU REEMETTEUR DE CHEZY-SUR-MARNE**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer M. Jean-Louis DOINEL dans son poste de délégué titulaire au Syndicat du Réémetteur de Chézy-sur-Marne.

M. Jean-Claude BOUCHER fait acte de candidature.

Après un vote à main levée, M. Jean-Claude BOUCHER est élu à l'unanimité délégué titulaire au Syndicat du Réémetteur de Chézy-sur-Marne.

### **REPLACEMENT DE BRANCHEMENTS PLOMB**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'au BP 2010 il avait été prévu d'effectuer la réfection de chaussée rue du Pâtis et Faubourg de Villiers. Ceux-ci n'ont pas été réalisés en raison des intempéries de fin d'année. Sur ces deux rues, il y a 33 branchements en plomb à remplacer.

Dans le cadre du budget 2011 du service de l'eau, le Maire propose d'assurer le remplacement de ces branchements avant les travaux de réfection de la chaussée. Un devis a été fait par la SAUR dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau d'eau potable pour un montant de 70.000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire réaliser ces travaux et à inscrire la dépense au BP 2011 du service de l'eau.

### **PREPARATION DU BP 2011**

Le Maire donne quelques informations sur les prévisions budgétaires 2011.

- Section de fonctionnement : actualisation des dépenses en fonction des résultats 2010
  
- Section d'investissement :
  - Voirie : route des Fermes  
rue Gousset  
parking des Illettes
  - Bâtiments : salle rue Emile Morlot  
toiture des ateliers municipaux  
ex maison Laurent : démolition  
base de voile : démolition  
écoles : poursuite du projet

### **MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 JANVIER 2010 CONCERNANT LA CONSEILLERE DELEGUEE AUX AFFAIRES SCOLAIRES**

Le Maire explique au Conseil Municipal que, par arrêté du 14 avril 2008, Mme Marie SANCHEZ a été nommée conseillère déléguée aux affaires scolaires en suppléante de M. Jean-Louis DOINEL, Adjoint.

Par délibération en date du 28 janvier 2010, il y a eu modification de sa délégation car elle assumait le suivi du Conseil Municipal Jeunes.

A ce jour, le CMJ est terminé et non renouvelé et M. Jean-Louis DOINEL nous ayant quitté, le Maire propose d'annuler la délibération du 28 janvier 2010 et de confier à Mme Marie SANCHEZ les affaires scolaires.

Le Conseil Municipal accepte cette délégation.

### **AUTORISATION D'URBANISME POUR LES TRAVAUX DE CLOTURE**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, date de sa mise en œuvre, la réforme de l'urbanisme a entraîné la disparition de l'obligation de déposer une demande d'urbanisme concernant les travaux de clôture dans les communes pourvues de documents d'urbanisme.

Si la commune souhaite soumettre les travaux de clôture à autorisation, elle doit le stipuler par délibération.

Afin de respecter une certaine harmonie dans la réalisation des clôtures et les prescriptions du PLU, le Conseil Municipal, à l'unanimité, instaure l'obligation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour les clôtures en conformité avec le PLU.

### **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Le maire donne une information sur le projet de modification de la circulation aérienne d'approche de l'aérodrome de Paris – Charles de Gaulle.  
Une enquête publique est ouverte du mercredi 2 mars 2011 au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011 inclus.

2 – Le Plan de Prévention des Risques des Inondations et de coulées de boue des rus entre en phase de concertation.

Le plan a été présenté aux élus des communes concernées en sous-préfecture le 3 février 2011. Une réunion d'information aura lieu le mercredi 2 mars à 19 heures en mairie animée par M. BAILLET de la Direction Départementale du Territoire.

3 – Le Maire informe qu'il a été sollicité par MM. GRILLO et CHAUVEAU, propriétaires ruelle de l'Eglise afin de limiter l'accès de leurs propriétés par un portail.

Le projet présenté est accepté sans observation.

4 – Buste d'Emile Morlot. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par un brocanteur d'Auxerre qui est en possession d'un buste d'Emile Morlot, sur socle, en marbre. Il présente des photos aux élus. Le buste est à vendre 850 €.

Après un vote : 6 voix contre – 4 abstentions – 11 voix pour, le Maire est autorisé à acquérir le buste d'Emile Morlot.

5 – Cellule de Crise. Dans le cadre du schéma de prévention des risques, M. Jean-Louis DOINEL avait préparé une ébauche d'une cellule de crise en cas de catastrophe sur le territoire.

M. le Maire l'a reprise et souhaite ajouter des responsables par quartier.

Ce document sera complété et remis à chaque conseiller municipal.

6 – Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis à ACM pour la pose d'une rampe d'accès sur le perron de la mairie.

7 – Centre ville. Les travaux sont terminés. Une info a été distribuée. A partir du 14 février 2011 : application de la réglementation.

8 – M. Dominique BUT rappelle le non respect du stationnement face au bâtiment locatif Marie-Anne Leconte, rue Emile Morlot, alors que le parking arrière est libre.

Le Maire répond, qu'en effet, on va devoir prendre des dispositions.

9 – M. Jean MONNERA signale le stationnement des véhicules du garage Renault avenue Fernand Drouet sur le trottoir.

Il est répondu qu'en effet il y a des véhicules mais, qu'après une observation, ceux-ci sont bien collés au mur, ce qui permet le passage sur le trottoir des piétons.

10 – M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'USEDA a fait réaliser, par un cabinet d'études de Soissons, une analyse sur notre éclairage public. Le rapport fait état d'un bon résultat.

11 – Mme Odile HUVIER fait un rappel sur l'étude du captage eau qui vise à prendre des mesures pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

12 – Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Dominique HOURDRY, qui avait engagé un recours au Tribunal Administratif à propos de la participation de la commune de Charly-sur-Marne, suite à la dissolution du Syndicat de St Gengoulph et l'adhésion partielle de la commune à l'USESA, a gagné.

En conséquence, la participation qui avait été définie à l'époque est caduque. Nous attendons de savoir comment le calcul sera fait par les services de l'Etat.

13 – Mme Marie SANCHEZ expose son point de vue sur le travail de M. TURRINI à propos du projet d'écoles.

Elle demande que le Conseil Municipal se détermine sur son choix et que l'on cesse les études.

Le Maire répond que l'étape suivante est en effet le choix mais, après la dernière présentation du dossier de M. TURRINI, des questions étaient en attente. Le dossier est à disposition auprès du secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.